

## RECHARGE EN COPROPRIÉTÉ :

# INSTALLER UNE INFRASTRUCTURE COLLECTIVE



Dans les copropriétés, il est **recommandé d'anticiper les besoins de recharge de façon collective**. L'équipement électrique du parking d'une copropriété pour accueillir la recharge de voitures électriques permet **de diminuer les coûts, de réduire les délais des futurs branchements et d'alléger la charge pesant sur le conseil syndical ainsi que le syndic de copropriété** en cas de multiplication des demandes en bornes de recharge individuelles.

## QUAND METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE COLLECTIVE ?

En fonction du nombre de places attitrées\* dans le parking de la copropriété, il peut être **pertinent de privilégier la mise en place d'une infrastructure collective** :



### Moins de 10 places :

Privilégier **des connexions individuelles** sur les services généraux.

Voir la [fiche mémo dédiée](#) au droit à la prise.



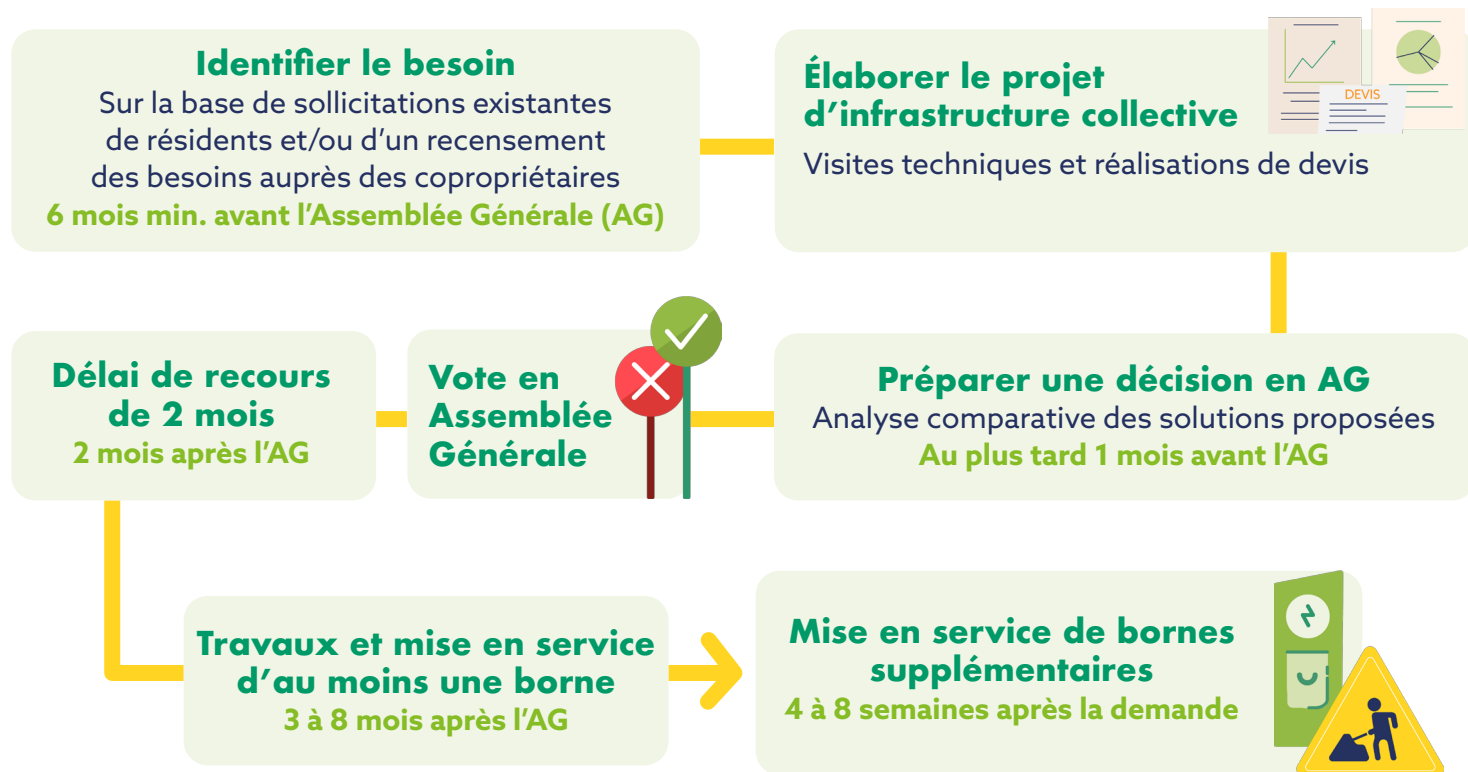
### Plus de 10 places :

Privilégier **une infrastructure collective** dédiée à l'alimentation des bornes de recharge.

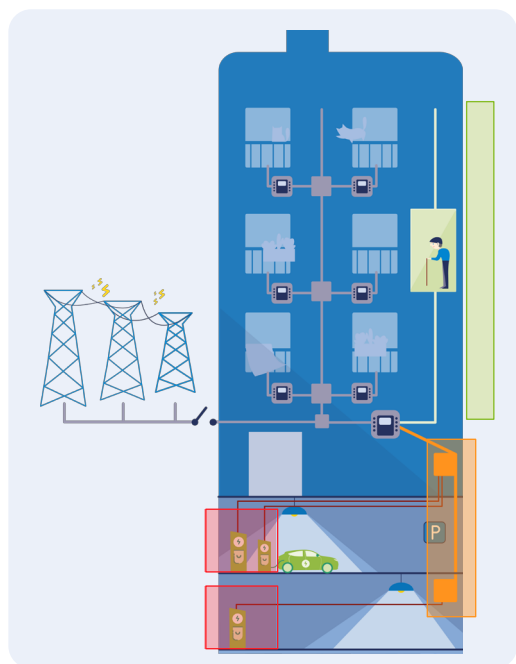
\*Pour les parkings sans place attitrée, privilégier une solution de type «Borne partagée». Voir le guide dédié à [l'installation de bornes de recharge en copropriété](#) réalisé par l'Avere-France.

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES

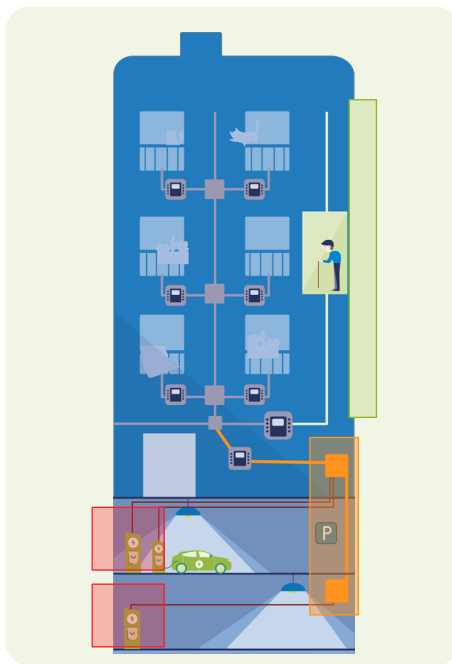
### D'UN PROJET D'INFRASTRUCTURE COLLECTIVE ?



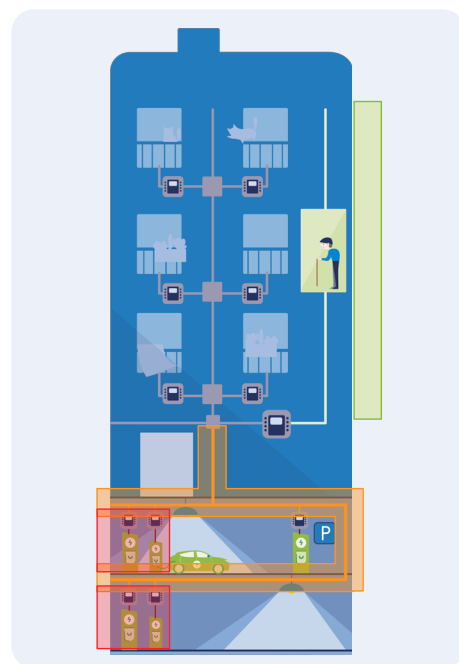
### DIFFÉRENTS SCHÉMAS D'INSTALLATION POSSIBLES



**Schéma 1**  
Raccordement en aval  
des services généraux



**Schéma 2**  
Raccordement en aval d'un  
nouveau compteur dédié aux  
infrastructures de recharge



**Schéma 3**  
Raccordement via une colonne  
électrique alimentant un compteur  
individuel pour chaque borne

Services généraux

Infrastructures collectives

Équipements individuels

# Schéma 1

## Raccordement en aval des services généraux.

Chaque borne installée est **raccordée à un coffret électrique connecté au compteur électrique des services généraux.**

# Schéma 2

## Raccordement en aval d'un nouveau compteur dédié aux infrastructures de recharge.

Chaque borne installée est raccordée à **un coffret électrique connecté à un nouveau compteur dédié à la recharge.**

Remarque : ce nouveau compteur peut être raccordé à la colonne montante de l'immeuble ou directement au réseau public par le Gestionnaire du Réseau public de Distribution d'électricité.

# Schéma 3

## Raccordement via une colonne électrique alimentant un compteur individuel pour chaque borne.

Chaque borne installée est **raccordée à un compteur électrique individuel** alimenté depuis **le réseau de distribution** grâce à une **colonne électrique** spécialement installée **dans le parking.**

### BON À SAVOIR !

Ces schémas sont valables pour les **parkings situés en sous-sol comme en extérieur**. Chacun a ses avantages et ses points d'attention. Il est important d'étudier chaque solution de raccordement avec des **professionnels qualifiés pour sélectionner la plus adaptée aux besoins des résidents**. Pour vous accompagner dans votre réflexion, n'hésitez pas à consulter le [tableau de décision](#).

**Pour en savoir plus sur l'installation de bornes de recharge en copropriété, consultez le guide dédié, réalisé par l'Avere-France.**

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

